

RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

La statue de Johannes Tinctoris, enjeu de controverses entre les catholiques et les libéraux nivellois (1873-1877)

Wynants, Paul

Published in:

Revue d'histoire du Brabant Wallon : Religion, patrimoine, société

Publication date:

2017

[Link to publication](#)

Citation for published version (HARVARD):

Wynants, P 2017, 'La statue de Johannes Tinctoris, enjeu de controverses entre les catholiques et les libéraux nivellois (1873-1877)', *Revue d'histoire du Brabant Wallon : Religion, patrimoine, société*, vol. 31, numéro 1, pp. 3-48.

General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

La statue de Johannes Tinctoris, enjeu de controverses entre les catholiques et les libéraux nivellois (1873-1877)

Paul WYNANTS

Le 17 octobre 1875, une statue érigée à la mémoire du maître de musique Johannes Tinctoris est inaugurée en grande pompe au centre de la place Bléval¹, face à la collégiale Sainte-Gertrude de Nivelles. Au cours des mois précédents, de vives polémiques ont opposé les catholiques et les libéraux du cru, surtout leurs organes de presse, *La Gazette de Nivelles et de l'Arrondissement* et *Le Courrier de Nivelles et de l'Arrondissement*², sur l'opportunité d'un tel aménagement de l'espace public. Bien connu des chroniqueurs locaux³, cet épisode est à présent ignoré de nombreux Aclots, alors que dans le passé,

1. Cette place est détruite lors des bombardements allemands du 14 mai 1940. De 1919 à 1940, on l'appelait place du 4 août, pour « rappeler le souvenir de la période noire s'étendant entre le 4 août 1914 (NDLR : date du début de l'invasion de la Belgique par les armées du Reich) et le 4 août 1919 ». Cfr. J. VANDENDRIES, *Les rues de Nivelles de A à Z*, Nivelles, 1989, p. 45.

2. Sur ces hebdomadaires, cfr. M. RYCX D'HUISNACHT, *Répertoire de la presse de l'arrondissement de Nivelles au XIX^e siècle*, Louvain-Paris, 1971, p. 160-163 et 185-187.

3. [Ch. ANCIAUX], *1860-1910. Cinquante ans de vie nivelloise. Chronique du siècle écoulé par un enfant de Nivelles*, Bruxelles, 1939, p. 89-95 ; *La bagarre de Tinctoris*, dans *Rif tout dju*, t. 20, 1974, n° 184, p. 29-30 ; J. VANDENDRIES, *Nivelles. Petite histoire du XIX^e*, Nivelles, 1992, p. 197-207.

« les trois syllabes Tinctoris étaient populaires » dans la cité⁴ : un café portant ce nom était situé à l'arrière, sur la gauche de la statue⁵, et une salle de cinéma, arborant la même enseigne, se trouvait dans le voisinage immédiat du monument⁶. La statue a, il est vrai, été détruite le 14 mai 1940, lors du bombardement du quartier par l'aviation allemande⁷. Le café et le cinéma éponymes ont, eux aussi, disparu entre-temps. La seule trace matérielle de Johannes Tinctoris qui subsiste dans le paysage nivellois actuel est une allée portant son nom, située dans un lotissement établi en périphérie, à proximité du chemin de Stoisy⁸.

Que l'on puisse polémiquer, au plan politique ou par presse interposée, à propos de l'érection d'une statue peut sembler étonnant aujourd'hui. Cependant, des travaux récents publiés en France sont susceptibles d'éclairer cet aspect de la question⁹.

En pareille matière, un constat s'impose d'emblée : « L'intervention des collectivités territoriales dans les domaines artistiques et culturels a toujours comporté des tensions : la politique instrumentalise l'art en vue d'objectifs variables selon les époques, les appartenances politiques et les équilibres locaux, par

4. G. DETILLEUX, *Jean Tinctoris, savant et artiste musicien (1435-1511). Ses origines, sa vie et ses écrits*, dans *Annales de la Société Archéologique et Folklorique de Nivelles et du Brabant wallon*, t. 13, 1942, p. 73.

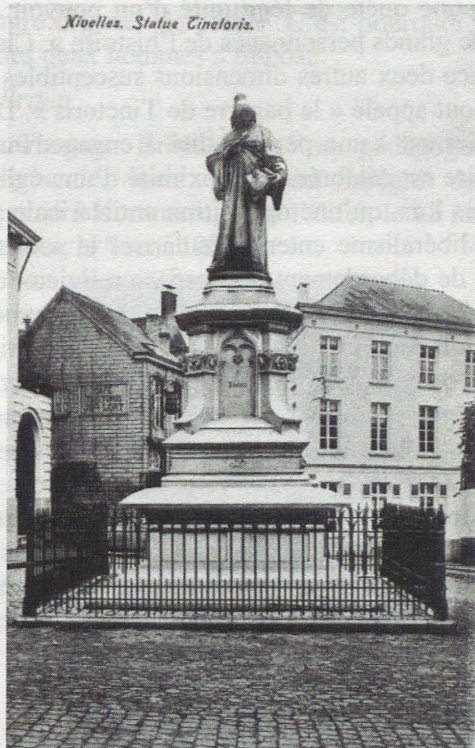
5. G. LECOCQ, *Mémoire en images. Nivelles*, Stroud, 2003, p. 102.

6. G. DETILLEUX, *op. cit.*, p. 73.

7. G. LECOCQ, *op. cit.*, p. 74.

8. I. PARMENTIER et J.-M. PIERRET, *Les noms de rue de Nivelles*, dans *Annales de la Société royale d'Archéologie, d'Histoire et de Folklore de Nivelles et du Brabant wallon*, t. 28-29, 2003, p. 516. Un magazine local rapporte, à la fin de l'année 2004 : « De nouveaux noms de rue ont été choisis pour les nouveaux lotissements. Au chemin de Stoisy, c'est la rue (NDLR: en fait, l'allée) Tinctoris » (*Nivelles Capital. Le magazine de tout ce qui bouge à Nivelles et dans sa région*, n° 10, décembre 2004, p. 39).

9. Voir, par ex., P. POIRRIER, *L'histoire des politiques culturelles des villes*, dans *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n° 53, 1997, p. 129-146 et les actes (à paraître) du colloque « Sculpture, pouvoirs et politique, XIX^e – XXI^e siècles » (Roubaix, 5-6 avril 2013).



Ancienne carte postale de la statue de Tinctoris.

À l'arrière, sur la gauche, se trouve le café Tinctoris.

(Papeterie Godeaux, Grand-Place, Nivelles,
Musée communal de Nivelles, CP0310)

exemple la légitimation de l'équipe municipale en place »¹⁰. On aura l'occasion de constater qu'un tel cas de figure se rencontre à Nivelles, où s'installe une nouvelle majorité catholique conduite par Jules de Burlet, à la suite des élections du 1^{er} juillet 1872. Accédant au pouvoir, les dirigeants politiques de la ville font manifestement flèche de tout bois pour asseoir leur ancrage local, face à une opposition libérale assez vindicative.

10. H. DUFOURNET et al., *Art et politique sous le regard des sciences sociales (introduction)*, dans *Terrains et travaux*, t. 2, 2007, n° 13, p. 3-12.

Outre « une quête de légitimité d'un pouvoir récent par la glorification de grands personnages de l'histoire », Christel Sniter¹¹ met en évidence deux autres dimensions susceptibles d'éclairer ce que d'aucuns ont appelé « la bagarre de Tinctoris ». D'une part, en effet, ce dernier est « une personnalité à engagement religieux », dont la mémoire est célébrée « à proximité d'une église ». N'est-il pas naturel, dès lors, qu'une opposition anticléricale y voie, à une époque où le libéralisme entend séculariser la société, « le reflet d'une volonté de débordement de l'espace religieux dans l'espace urbain laïc » ? D'autre part, dès qu'elle commence à être controversée, « la statue constitue un repère identitaire sur lequel se projettent, comme sur un écran, des sentiments collectifs opposés ». C'est pourquoi un même monument peut être symboliquement revendiqué, voire accaparé par les uns, alors qu'il fait office de repoussoir aux yeux des autres. Telles sont effectivement les réactions enregistrées dans les deux camps, en tout cas auprès de « leaders d'opinion ». Retraçons cet épisode digne de Clochemerle en suivant le déroulement chronologique des faits, mais aussi en nous attachant surtout à l'identité et aux arguments des principaux protagonistes.

Les initiateurs du projet

Thomas Braun et François Le Bon portent originellement le projet d'érection d'une statue, finalement élevée à la place Bléval. Les deux hommes ne sont pas des mandataires politiques, mais des notables locaux, mus par des intentions désintéressées et appréciés de leurs concitoyens. Sans doute évoluent-ils, *de facto*, dans la mouvance catholique, trouvant en J. de Burllet un interlocuteur réceptif à leurs préoccupations mémorielles, civiques et artistiques. Au départ, l'un et l'autre n'imaginent probablement pas que leur initiative soit de nature à provoquer une polarisation idéologique et

11. Ch. SNITER, *La guerre des statues. La statuaire publique, un enjeu de violence symbolique : l'exemple des statues de Jeanne d'Arc à Paris entre 1870 et 1914*, dans *Sociétés et Représentations*, t. 1, 2001, n° 11, p. 263-286.

un combat entre organes de presse. C'est pourquoi un bref rappel du parcours des deux hommes s'impose.

Thomas Braun

Johann-Thomas Braun¹² est un pédagogue de renom, d'origine allemande, mais fortement intégré dans le milieu nivellois. Il est né à Kommern, dans l'Eifel, le 12 novembre 1814. Il décède à Ixelles, le 7 mai 1906.



Stèle en l'honneur de Johann-Thomas Braun scellée dans le porche d'entrée de l'École Normale de l'État de Nivelles

(Photo : M.-A. Collet, mars 2017)

12. À son propos, cfr. R. HORBACH, *L'École Normale de l'État de Nivelles, hier et aujourd'hui*, Nivelles, 1981, p. 10-19 ; J. DE LAUNOIS, *Les quartiers d'ascendance de Thomas Braun (1876-1961)*, dans *L'Intermédiaire des Généalogistes*, t. 36, 1981, n° 12, p. 116-120 ; A. GRAUX, *La famille Braun, nivelloise d'adoption*, dans *Bulletin de la Société royale d'Archéologie, d'Histoire et de Folklore de Nivelles et du Brabant wallon*, n° 186, janvier-février-mars 2015, p. 11-12. On peut également consulter la farde documentaire *Famille Braun*, conservée au Musée communal de Nivelles.

Ancien élève de l'école normale de Brühl, l'intéressé exerce sa profession à Cologne lorsque la Belgique, retardataire en la matière, commence à mettre en place un dispositif de formation initiale pour ses instituteurs primaires. Il est recruté en qualité de professeur de pédagogie et de méthodologie par l'abbé Alexandre-Joseph Namèche, premier directeur de l'école normale de Nivelles, instituée en 1843. Par arrêté royal du 10 avril 1845, le ministre de l'Intérieur, Jean-Baptiste Nothomb, le fait nommer dans cet établissement, au rayonnement duquel il participe bientôt, à l'échelle nationale et au plan international. Il s'installe à Nivelles avec sa famille : son épouse, sa mère, sa belle-mère et sa sœur. Il « s'impose rapidement à l'estime de tous par la valeur de ses leçons et par ses qualités humaines »¹³. Bénéficiant de la confiance des gouvernements successifs, il se voit confier différentes missions d'étude à l'étranger. Il publie des manuels scolaires, ainsi que des traités de pédagogie et de méthodologie, couronnés de nombreux prix lors d'expositions internationales.

Après avoir obtenu la grande naturalisation – procédure dont on ne bénéficie que pour services éminents rendus au pays – Th. Braun dirige la revue pédagogique belge la plus prestigieuse¹⁴, *L'Abeille*, de 1855 à 1891. Nommé inspecteur général des écoles et sections normales du Royaume par arrêté royal du 15 janvier 1875, il s'installe à Bruxelles, sans rompre les liens qu'il a noués avec sa première ville d'adoption. Il achève sa carrière en 1891, à l'âge de soixante-quinze, après avoir reçu de nombreuses distinctions honorifiques, dont la Légion d'honneur.

À Nivelles, Th. Braun prend une part active à la création de l'école normale primaire des Sœurs de l'Enfant-Jésus, ouverte en

13. R. HORBACH, *op. cit.*, p. 10.

14. On peut en mesurer le rayonnement par comparaison avec d'autres périodiques similaires. Cfr. M. DE VROEDE et al., *Bijdragen tot de geschiedenis van het pedagogische leven in België in de 19de en 20ste eeuw*, t. 1 et 2, *De periodieken 1817-1878 et De periodieken 1878-1895*, Gand-Louvain, 1973-1974.

1850¹⁵. Depuis 1855, il est membre de la commission de direction de l'école gardienne Louise-Marie. Excellent musicien, il fonde la Société d'Harmonie et de Symphonie Sainte-Cécile, qu'il préside pendant un quart de siècle. Il exerce une telle influence sur ses étudiants, ses collaborateurs et ses amis que ceux-ci font sceller une stèle à sa mémoire, en 1908, dans le porche d'entrée de l'école normale de l'État.

François Le Bon

Proche de Thomas Braun, François Le Bon¹⁶ est né à Nivelles, le 29 juin 1807, et y décède le 3 février 1900. En 1831, il décroche successivement, à l'Université catholique de Louvain, les titres de docteur en médecine et de docteur en chirurgie et accouchements. Il complète sa formation à la Faculté de médecine de Paris et dans de prestigieux hôpitaux de la capitale française. Il



Portrait de François Le Bon, extrait des *Annales de la Société archéologique de Nivelles*, 7, 1903, en face de la p. 366.

15. Sur l'histoire de cet établissement, voir *École normale primaire. Institut de l'Enfant-Jésus de Nivelles, 1850-1975*, Nivelles, s.d.

16. À son propos, cf. G. WILLAME, *François Le Bon (1807-1900)*, dans *Annales de la Société Archéologique de l'arrondissement de Nivelles*, t. 7, 1903, p. 359-382 ; J. DETOURNAY, *Le docteur François Le Bon*, dans *Rif tout dju*, t. 45, 1999, n° 412, p. 4-8.

s'installe à Nivelles en 1833. Il ne se contente pas d'y exercer son art avec un dévouement et un talent reconnus. Il s'occupe aussi d'une foule d'autres matières médicales, sociales et culturelles, comme l'hygiène, la bienfaisance publique, l'art, l'archéologie et l'histoire. Il consacre l'essentiel de son énergie à l'amélioration des conditions de vie de ses concitoyens victimes de la pauvreté, ce qui lui vaut une aura amplement méritée¹⁷.

Membre du bureau de bienfaisance depuis 1842, F. Le Bon en devient le président seize ans plus tard. C'est sous son impulsion que cet organisme public ouvre l'école gardienne Louise-Marie, déjà évoquée. F. Le Bon est également membre (1846), puis vice-président (1874) de la commission administrative de l'école de dessin appliqué aux arts et à l'industrie. En 1848, il fait partie du comité de salubrité publique, créé pour endiguer une épidémie de choléra. Pour le compte de ce comité, il réorganise le service médical des pauvres avec son confrère Élisée Hanon, en 1857. Depuis 1853, il est une des chevilles ouvrières de la commission administrative des hospices civils. Promoteur de l'assainissement des logements des milieux populaires et de la construction d'habitations sociales pour la classe indigente, il s'appuie sur le bureau de bienfaisance pour faire construire douze maisons pour familles de travailleurs, à la rue Saint-François, en 1860-1861. Il met en place une procédure qui permet aux locataires d'accéder à la pleine propriété de ces immeubles en une vingtaine d'années¹⁸.

Par la suite, F. Le Bon fait son entrée dans d'autres organismes et associations : ainsi le comité de l'arrondissement de Nivelles pour l'enquête sur le choléra (1867), la commission de surveillance des écoles (1870), la Société archéologique de Nivelles (1876), dont il est le cofondateur et le premier président,

17. C'est pourquoi une rue perpendiculaire à la rue de Namur porte son nom.

18. Sur cet épisode, voir C. CUVELIER, *Nivelles, naissance d'un quartier*, Nivelles, 2002, p. 49-52 ; É. DE LALIEUX, *Choléra et construction*, dans *Rif tout dju*, t. 45, 1999, n° 412, p. 9-12 ; G. LECOQ et É. DE LALIEUX, *Quand les Nivellois se portaient plutôt mal...*, dans *Rif tout dju*, t. 51, 2005, n° 451, p. 24-26.

la commission médicale (1887) et la commission des archives (1888) de sa ville natale. En 1890, il accède à la présidence du comité de patronage des habitations ouvrières et des institutions de prévoyance des cantons de Nivelles et de Genappe, dont le champ d'action s'étend à l'ensemble de l'arrondissement trois ans plus tard. Grande figure de la vie locale, il déploie de la sorte une activité intense, en particulier au service des plus démunis.

L'exposition des Beaux-Arts de 1873

Quelques mois après l'accession de l'équipe de Burlet au pouvoir, la Société d'Harmonie et de Symphonie Sainte-Cécile met sur pied, sous les auspices de l'État, de la province et de la ville, une « exposition de tableaux et d'objets d'art », dans les locaux de l'école communale des garçons de Nivelles. L'organisation de cette manifestation est prise en charge par une commission *ad hoc*. Celle-ci est constituée du bourgmestre (président d'honneur), de Th. Braun (président), de F. Le Bon (secrétaire, puis vice-président), de Félix Aerts, professeur de musique à l'école normale de l'État (secrétaire adjoint, puis secrétaire), et de Hubert Hairiet, conseiller communal (trésorier). En font également partie Joseph Bulkens, négociant ; Raymond Carlier, architecte de la ville ; Céleste François, sculpteur ; Élisée Hanon, docteur en médecine ; Feuillen Licot, directeur de l'académie de dessin ; Eugène Thyès, contrôleur des contributions, et Louis Samain, statuaire¹⁹. Aucun libéral déclaré n'appartient à ce cénacle.

L'exposition ouvre ses portes le 5 octobre 1873. Les pièces exposées sont issues de collections nivelloises, mais aussi d'autres provenances. Elles sont manifestement d'un intérêt très inégal, selon qu'elles ont été réalisées « par des artistes confirmés ou par des débutants »²⁰. La plupart d'entre elles sont des œuvres

19. Th. BRAUN, *Nivelles et Cologne ou 50 ans de ma vie active comme Professeur et comme Inspecteur général des écoles et sections normales de Belgique. Souvenir intime de la part de l'auteur*, tapuscrit conservé au Musée communal de Nivelles, farde *Famille Braun*, Bruxelles, 1903, p. 34.

20. [Ch. ANCIAUX], *op. cit.*, p. 89 ; J. VANDENDRIES, *Nivelles...*, *op. cit.*, p. 197.

modernes de l'École belge, incarnée notamment par Édouard Agneessens, Jean-Baptiste Madou ou Antoine Wiertz, ainsi que des sculptures de Louis Samain²¹.

Le nombre de visiteurs dépasse les attentes des organisateurs. Il permet la vente de tableaux pour 12.000 francs, ce qui réjouit les exposants. Il favorise surtout la réalisation d'un bénéfice, constitué du produit des entrées et d'une tombola, qui rapporte près de 2.000 francs. Dès le jour de l'inauguration de l'exposition, Th. Braun suggère de consacrer les recettes que celle-ci dégagerait à l'érection d'une statue commémorant « une des gloires de Nivelles ». Il s'en explique en ces termes : « La reconnaissance est un devoir civique autant qu'une vertu privée, et nous avons pensé que cette fête pourrait servir à nous faciliter l'accomplissement de ce devoir », en honorant la mémoire d'un des enfants « que la ville est la plus fière d'avoir vu naître ou d'avoir adoptés »²².

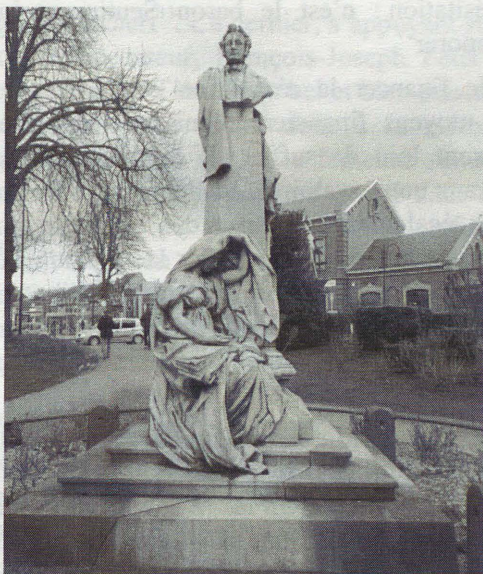
Une statue, certes, mais quel personnage pourrait-elle figurer ? Au départ, Th. Braun envisage trois hypothèses, mais sans les départager : il s'agirait de Johannes Tinctoris, compositeur et musicien de la Renaissance²³ ; de Laurent Delvaux, célèbre sculpteur du 18^e siècle²⁴, ou du baron Louis-Joseph Seutin, chirurgien très renommé. Moins enraciné dans l'histoire que les deux précédents, le dernier nommé a laissé des traces plus vives dans la mémoire collective : attaché à l'Hôpital militaire, puis à l'Hôpital Saint-Pierre de Bruxelles, inventeur d'une technique novatrice d'immobilisation des fractures par bandage amidonné, chirurgien personnel de Léopold I^{er}, il a été aussi professeur à

21. Th. BRAUN, *doc. cit.*, p. 34.

22. *La Gazette de Nivelles et de l'Arrondissement* (citée ci-après *G.N.*), 11 octobre 1873.

23. À son propos, *cfr. infra*.

24. M. DEVIGNE, *Laurent Delvaux et ses élèves*, Bruxelles-Paris, 1928 ; A. JACOBS, *Laurent Delvaux, Gand, 1696 - Nivelles, 1778*, Paris 1999 ; G. WILLAME, *Laurent Delvaux 1696-1778*, Paris-Bruxelles, 1914.



Statue du Baron L.-J. Seutin, devant la gare de l'est, inaugurée le 21 juin 1903

(Photo : M.-A. Collet, mars 2017)

l'ULB et sénateur libéral, de 1853 à 1862, tout en soutenant des œuvres scolaires et sociales à Nivelles²⁵. Et Th. Braun de conclure : « Lequel de ces trois hommes, tous célèbres dans leur art, a le mieux mérité de nous ? Auquel des trois élèvera-t-on d'abord un monument digne de ses services et de sa renommée (...) ? La commission organisatrice de l'exposition n'a point à se prononcer sur cette question que d'autres seront appelés à trancher (...), mais elle attache un prix inestimable pour l'honneur de notre ville à ce que cette dette de reconnaissance publique soit acquittée incessamment »²⁶. Pour l'hebdomadaire libéral local, il n'y a pas

25. J. DUMONT, *Notice sur la vie et les œuvres du baron Louis-Joseph Seutin*, Nivelles, 1903 ; E. EVRARD, *Le baron Seutin dans l'histoire militaire et médicale de son temps : réalité et fiction*, Bruxelles, 1984 ; Ch. RASCAR, *Un illustre Nivellois : le baron Seutin*, dans *Rif tout dju*, t. 12, 1966, n° 100, p. 41-55.

26. *G.N.*, 11 octobre 1873.

matière à hésitation : c'est le baron Seutin, et lui seul, qu'il convient d'honorer²⁷.

Afin de financer la réalisation et l'érection de la statue projetée, les moyens financiers réunis par les commissaires de l'exposition sont loin de suffire. Il faut, en effet, adresser des souscriptions aux conservatoires, académies et sociétés de musique du pays, mais également organiser des banquets et des concerts payants, « dans le but de faire gonfler la cagnotte »²⁸. Il convient surtout de solliciter et d'obtenir des subventions de l'État, de la province de Brabant et de la ville de Nivelles. Th. Braun prend son bâton de pèlerin en vue de rassembler les sommes nécessaires. Il n'est pas au bout de ses peines.

L'intéressé se rend dans la capitale, afin d'y décrocher des patronages et des subsides. Il est assez fraîchement reçu. Après coup, Ch. Anciaux relate : « On lui fit savoir que Seutin avait reçu tous les hommages que méritait sa gloire par la statue qu'on lui avait élevée dans les jardins de l'Hôpital de Bruxelles²⁹ et que Nivelles n'avait pas plus de raison de réclamer Delvaux³⁰ que Cologne n'en avait de réclamer Rubens³¹. Quant à Tinctoris..., et bien personne n'en connaissait l'existence à Bruxelles »³².

En dépit des objections, Th. Braun ne perd pas courage. Il consulte le directeur du Conservatoire royal de Bruxelles,

27. *Courrier de Nivelles et de l'Arrondissement* (cité ci-après C.N.), 31 août et 5 octobre 1873.

28. J. VANDENDRIES, *Nivelles...*, *op. cit.*, p. 197.

29. Il n'empêche qu'en 1903, un square portant le nom du baron Seutin, situé face à la gare actuelle de Nivelles, sera orné d'un buste de l'intéressé, réalisé par Jean Hérain. Une rue portant également son patronyme débouche sur la Grand-Place. Cfr. Cl. DONNAY-ROCMANS, L. GENTY, R. HORBACH et J. VANDENDRIES, *Nivelles aux cent visages*, Alleur, 1999, p. 96.

30. Natif de Gand.

31. Le grand peintre baroque a passé une partie de sa jeunesse dans la cité rhénane.

32. [Ch. ANCIAUX], *op. cit.*, p. 90-91.

François-Auguste Gevaert³³. Ce dernier, s'appuyant sur des travaux érudits de son prédécesseur, François-Joseph Fétis³⁴, se montre rassurant : non seulement Tinctoris a bel et bien existé, mais il a été un musicien très renommé. C'est donc à sa mémoire, suggère Th. Braun, que devrait être élevée la fameuse statue. Le conseil communal se rallie à cette option, au grand dam du *Courrier* : « une fraction notable du parti catholique refuserait-elle de travailler à la glorification du libre-penseur et libéral Seutin ? », s'interroge la feuille aclothe³⁵. Encore faut-il établir, de manière incontestable, les liens que Tinctoris aurait entretenus avec Nivelles, ce qui ne va pas de soi.

Tinctoris, enfant de Nivelles ?

Pour répondre à cette question, il convient de distinguer ce que l'on sait à présent du personnage et ce que certains conjecturaient à son propos dans les années 1870. Johannes Tinctoris (alias Joannis Tinctoris, Jehan Le Taintenier ou Le Tintinier) est originaire, sans le moindre doute, du Roman Pays de Brabant. Mais quelle est au juste sa ville natale ? Des publications scientifiques récentes donnent à penser que ce n'est pas dans la cité aclothe, mais plutôt à Braine-l'Alleud que le compositeur aurait vu le jour, vers 1435³⁶.

À une époque où la musique est largement au service de l'Église, des maîtres de chapelle – qualifiés de « flamands » dans

33. À son propos, voir l'abondante notice *François-Auguste Gevaert*, nl.wikipedia.org.

34. R. CAMPOS, *François-Joseph Fétis, musicographe (1784-1871)*, Genève, 2013.

35. *C.N.*, 26 octobre 1873.

36. L. WUIDAR, *Du Roman Pays de Brabant à la Cour de Naples : Tinctoris (c. 1435-1511), esthétique et éthique musicale d'un fiammingo*, dans *Revue d'histoire religieuse du Brabant wallon*, t. 25, 2011, p. 218-238 ; M. CALELLA, notice *Tinctoris*, dans L. FINSCHER (s. dir.), *Die Musik in Geschichte und Gegenwart*, t. 16, Kassel, 2006, col. 837-842 ; R. WOODLEY, notice *Tinctoris*, dans S. SADIE (s. dir.), *The New Grove Dictionary of Music and Musicians*, t. 25, Londres, 2001, p. 497-501.



Nivelles — Statue



Statue, œuvre du Nivellois Louis Sinsma, élevée en 1875 à son aïeul Nivellois Tinctoris, l'un des initiateurs de la théorie musicale, appelé le « législateur du contrepoint ». Né vers 1431, il devint en 1480 la Chapelle Royale de Naples et termina sa carrière à Nivelles où il fut directeur de chœur du chapitre.

E. Desaix, éditeur, Bruxelles. — Reprint, Intered.

Ancienne carte postale de la statue de Tinctoris

(E. Desaix, éditeur Bruxelles,

Musée communal de Nivelles, CP 0308)

les pays latins – se recrutent dans nos régions. Tinctoris est l'un d'eux. Musicien, compositeur et théoricien, il travaille notamment pour le compte de Ferdinand d'Aragon, roi de Naples, de Sicile et de Sardaigne, fondateur d'une école de grand renom dans la cité du Vésuve. Avec le soutien de son commanditaire et bienfaiteur, il s'engage dans une œuvre de longue haleine. Il est, entre autres, le maître du contrepoint, dont les lois régissent les compositions de la Renaissance, l'auteur de traités et du premier lexique (ou dictionnaire) connu des termes musicaux.

Que sait-on de Tinctoris dans les années 1870 ? Peu de choses, à vrai dire. Se fondant sur une affirmation d'un auteur de la fin du 15^e siècle, un éditeur français de traités musicaux, Edmond de Coussemaker³⁷, affirme que Tinctoris est non seulement brabançon, mais originaire de Nivelles³⁸. Cette assertion sera reprise ultérieurement par des auteurs nivellois tantôt avec assurance³⁹, tantôt au conditionnel⁴⁰, tantôt sous une forme interrogative⁴¹, mais aussi par certains musicologues⁴².

En réalité, le seul lien avéré entre Tinctoris et Nivelles est une prébende canoniale⁴³, bénéfice au sujet duquel G. Detilleux écrit : « Un registre au droit de scel du Brabant, conservé aux Archives Générales du Royaume, fait mention, à la date du 12 octobre 1511, d'un *placet* où il est fait état d'une prébende canoniale à Nivelles, dont le titulaire a été Jean Tinctoris. Ne fût-ce donc que par la perception de ses émoluments de chanoine, le Brabançon Jean Tinctoris eut, à Nivelles, au moins un port d'attache historiquement certain ». Mais quelle a été la force de ce lien ? Avec une prudence de bon aloi, le même auteur poursuit :

37. Voir à son propos les exposés qui lui ont été consacrés lors d'une journée d'études, publiés dans les *Annales du Comité flamand de France*, t. 62, 2004, p. 181-231.

38. E. DE COUSSEMAKER (éd.), *Joannis Tinctoris Tractatus de musica, juxta bruxellensem codicem, necnon bononiensem ac gandavensem*, Lille, 1875, p. VIII.

39. Par ex. O. GRILLART, *Jean Tinctoris. Sa vie – son œuvre*, dans *Les Cahiers Nivellois*, n° 2, 1974, p. 5-7 et 11 ; *Tinctoris*, dans *Rif tout dju*, t. 31, 1985, n° 283, p. 11.

40. Par ex. M. DAEM, *Année 2011. 500^e anniversaire d'un musicien nivellois*, dans *Bulletin de la Société royale d'Archéologie, d'Histoire et de Folklore de Nivelles et du Brabant wallon*, n° 173, 2011, p. 3-4 ; *Nivelles 1900-2000*, Nivelles, 2000, p. 83 et 113.

41. Par ex. Ch. DONNAY-ROCMANS, L. GENTY, R. HORBACH et J. VANDENDRIES, *op. cit.*, p. 96.

42. Ainsi, M. HONEGGER (s. dir.), *Dictionnaire de la musique. Les hommes et leurs œuvres*, t. 2, Paris, 1986, p. 1249 ; R. WANGERMÉE, *La musique flamande dans la société des XV^e et XVI^e siècles*, Bruxelles, 1965, p. 30.

43. L. GENICOT, *Racines d'espérance. Vingt siècles en Wallonie par les textes, les images et les cartes*, Bruxelles, 1986, p. 136.

« Fut-il simple prébendier ou bénéficiaire à résidence, ou successivement l'un et l'autre ? Quelle était l'importance de ce bénéfice ? On l'ignore absolument »⁴⁴.

Bref, Th. Braun et consorts prennent, à tout le moins, des risques lorsqu'ils transforment Tinctoris en « gloire nivelloise ». L'absence de preuve formelle étayant pareille assimilation ne manquera pas d'être pointée par l'opinion libérale, désireuse de remettre en cause un aménagement de l'espace public cher à la majorité catholique⁴⁵.

Cette dernière va néanmoins de l'avant. Elle considère que la statue du maître de musique doit être réalisée « par le ciseau d'un autre enfant de la ville, artiste des plus méritants », afin de donner « une consécration officielle à son talent unanimement reconnu »⁴⁶. Le choix du conseil communal se porte, dès lors, sur le statuaire Louis Samain, titulaire du prix de Rome, domicilié à Ixelles, mais natif de Nivelles⁴⁷. Le projet initialement conçu par l'artiste est ambitieux : « Tinctoris, son écrit *De origine musicae* dans la main, la tête inclinée pour méditer, regarde pour s'inspirer une sainte Cécile couchée à ses pieds et pinçant la harpe »⁴⁸. Le monument devrait se situer à la Grand-Place, à proximité d'une fontaine dite « à l'obélisque ». Il mesurerait environ sept mètres cinquante de haut et coûterait 25.000 francs⁴⁹.

44. G. DETILLEUX, *op. cit.*, p. 79 et 90.

45. Au départ, cependant, *Le Courrier de Nivelles* semble se résigner à ce que Tinctoris ait été préféré à Seutin : « Si le monument à élever à Tinctoris (*sic*) n'est pas une arme politique dont nos adversaires voudraient se servir pour tirer sur nos amis, nous nous ferons un honneur de seconder le comité organisateur, de lui faciliter la voie et de l'aider à élever ce monument » (*C.N.*, 6 décembre 1874).

46. Th. BRAUN, *doc. cit.*, p. 36-37.

47. L. Samain (1834-1901) sera l'auteur de sculptures qui marqueront le paysage de l'agglomération bruxelloise, comme *L'Eau et la Terre* (boulevard Anspach) ou *Nègres marrons surpris par des chiens* (avenue Louise). Cf. P. COLLET, *Nivelles en Roman Pays de Brabant*, Nivelles, 1927, p. 33 ; P. VERBRAEKEN, *Histoire de la sculpture en Belgique*, fr.artquid.com

48. [Ch. ANCIAUX], *op. cit.*, p. 92.

49. *G.N.*, 10 octobre et 5 décembre 1874.



Ancienne carte postale de la statue de Tinctoris,
face à la Collégiale et à l'Hôtel de Ville de Nivelles
(L'Édition Belge – rue de l'Automne, 44, Bruxelles,
Musée communal de Nivelles, CP0144)

Un montage financier s'esquisse pour faire face à la dépense. En octobre 1874, le conseil communal vote, à l'unanimité des membres présents, l'octroi d'une subvention de 2.000 francs. S'y ajouteraient le bénéfice de l'exposition de 1873, le produit des souscriptions, 5 à 6.000 francs octroyés par la province de Brabant, « le gouvernement faisant le reste »⁵⁰. Il appert assez rapidement qu'en comptant sur une intervention aussi importante de l'État, les autorités locales s'illusionnent. C'est pourquoi des concerts sont

50. *Ibid.*

organisés, à Nivelles et à Bruxelles, afin de se procurer des ressources complémentaires. Un grand banquet payant est même mis sur pied au chef-lieu de l'arrondissement, au cours duquel le bourgmestre paie de sa personne : il y chante, en succédant à une célèbre cantatrice⁵¹. Comme la majorité catholique entend manifestement inscrire la réalisation du mémorial à son bilan politique, elle charge l'ancienne commission de l'exposition de 1873 – que nous appellerons commission Braun par la suite, pour faire court – de poursuivre ses activités, afin de mener à bien l'érection de la statue de Tinctoris⁵². Il n'en faut pas davantage pour que les libéraux « enragent de voir un jeune bourgmestre, si cordialement détesté, sur le point de recueillir les lauriers d'une inauguration à la veille des élections communales »⁵³.

Les débuts de la polémique

À l'origine des controverses sur l'origine nivelloise de Tinctoris, on trouve un personnage étonnant, à la fois flamboyant et irascible, très flamand et de sensibilité libérale : Edmond Van der Straeten⁵⁴. Ce dernier réunit des compétences rares. Diplômé

51. [Ch. ANCIAUX], *op. cit.*, p. 92.

52. Globalement, la composition de la commission demeure inchangée, sinon que le docteur Hanon et L. Samain n'en font plus partie, alors que le pharmacien E. Bary se joint à l'équipe (C.N., 6 décembre 1874).

53. [Ch. ANCIAUX], *op. cit.*, p. 92.

54. Selon les auteurs, la graphie du patronyme de l'intéressé varie : Van der Straeten (graphie officielle), mais aussi Vander Staeten, ou encore Vanderstraeten. E. Van der Straeten (Audenarde, 3 décembre 1826 – Audenarde, 25 novembre 1895) a été le secrétaire du musicographe François-Joseph Fétis (cf. *supra*), avec lequel il a étudié d'importantes collections de documents anciens. Catalographe à la Bibliothèque Royale de Bruxelles, il passe ensuite aux Archives Générales du Royaume, tout en poursuivant d'autres activités scientifiques et artistiques. À son propos, cf. J. DEWILDE, notice *Van der Straeten, Edmond. Biografie*, svm.be/content-van-der-straeten-edmond (site du Studiecentrum voor Vlaamse Muziek) ; A. POUGIN, notice *Vanderstraeten, Edmond*, dans *Biographie universelle des musiciens et bibliographie générale de la musique par F.-J. Fétis. Suppléments et compléments publiés sous la direction de Arthur Pougin*, t. 2, Paris, 1880, p. 602-603 ; notice *Van der Straeten, Edmond*, dans F. ROQUET, *Lexicon Vlaamse componisten geboren na 1800*, Roulers, 2007, p. 749-750 ;

de l'Université de Gand, il est juriste de formation. Il exerce tour à tour les professions de bibliothécaire, puis d'archiviste, qui lui donnent accès à une ample documentation. Il est également musicologue, critique musical et compositeur. Ce féru de Wagner s'impose comme un des meilleurs connaisseurs de l'histoire de la musique des anciens Pays-Bas, dont il a étudié le rayonnement dans la partie latine de l'Europe. On a manifestement affaire à un érudit talentueux, mais au tempérament fougueux, voire imprévisible.

Spécialiste des archives musicologiques, E. Van der Straeten rapporte un mémoire savant, intitulé *Les musiciens belges en Italie*, à l'issue de pérégrinations dans la péninsule. Il adresse ce mémoire au ministre de l'Intérieur du gouvernement catholique dirigé par Jules Malou, Charles Delcour. Dans ce document, il affirme que Tinctoris aurait porté le patronyme de De Verver (ou Deverver) et qu'il aurait été d'origine flamande. Le mémoire est publié, dès le 4 janvier 1875, dans *Le Moniteur*. On le retrouve ensuite dans les colonnes de la presse libérale, notamment dans celles de *L'Étoile Belge* et du *Courrier de Nivelles*⁵⁵. L'étude d'E. Van der Straeten « transporte de joie » les adversaires de J. de Burlet et « sème la consternation » dans les rangs catholiques : ne semble-t-elle pas, en effet, dénier toute origine nivelloise au célèbre maître de musique ? Selon un chroniqueur local⁵⁶, le ministre Delcour convoque Th. Braun à Bruxelles, pour lui signifier que le gouvernement « n'entend plus être mêlé à cette déplorable aventure » et qu'il biffe d'un trait de plume le subside de l'État en passe d'être accordé pour l'érection du monument. Selon la même source, le pédagogue nivellois ne se tient pas pour battu. Il promet au ministre de l'Intérieur d'apporter toutes les preuves susceptibles d'infirmier le mémoire d'E. Van der Straeten. Ch. Delcour consent alors à suspendre sa décision, jusqu'au moment où « la dispute

H. VANHULST, notice *Van der Straeten, Edmond*, dans L. FINSCHER (s. dir.), *op. cit.*, t. 15, Kassel, 2006, col. 1585-1586.

55. *C.N.*, 10 janvier 1875.

56. [Ch. ANCIAUX], *op. cit.*, p. 92-93.

entre l'archiviste et la commission de Nivelles ferait la lumière sur le problème Tinctoris ».

Quoi qu'il en soit, *Le Courrier* conseille à la commission Braun d'attendre de nouveaux éclaircissements sur l'origine de Tinctoris avant de poursuivre ses travaux, sous peine d'essuyer un camouflet aux effets dévastateurs⁵⁷. Th. Braun relève le défi. Il se met en rapport avec E. Van der Straeten. De ce dernier, il reçoit, le 14 janvier 1875, une lettre plutôt rassurante⁵⁸, dans laquelle on lit : « En disant dans mon rapport à M. le ministre de l'Intérieur que je prouverai (...) l'origine réelle de Jean Tinctoris, origine, selon moi, toute flamande, je n'ai nullement entendu insinuer, j'aime à le déclarer ici, que cette grande illustration musicale fût née ailleurs qu'à Nivelles (...). Mon argumentation laisse donc intacts tous les droits de la cité de Nivelles ». En d'autres termes, Tinctoris appartiendrait à une famille d'origine flamande, mais rien n'exclurait que celle-ci se soit un jour établie en Brabant wallon pour y faire souche, éventuellement dans la cité aclone.

Le camp catholique s'empresse d'utiliser cette missive pour contre-attaquer⁵⁹. Deux membres de la commission chargée de l'érection du monument dédié à Tinctoris, Th. Braun et F. Aerts, dénoncent la fausse interprétation donnée au mémoire d'E. Van der Straeten, dont « on forcerait les propos ». Le musicologue et archiviste se serait prononcé sur l'origine géographique d'une famille, sans plus, et non sur le lieu de naissance d'un artiste prestigieux. Le rédacteur de *La Gazette* ne se contente pas de cette mise au point. Il profite de la circonstance pour brocarder l'attitude des libéraux du cru, assimilés à des magots, c'est-à-dire à des

57. « Il ne faut pas que le public nivellois puisse douter un instant de la ligne de conduite que tiendraient ces Messieurs de la Commission au cas où les affirmations si nettes et si précises de M. Van der Straeten seraient reconnues exactes (...). Il ne faut pas que la statue de Tinctoris (...) devienne une occasion de jeter le ridicule sur ceux qui veulent s'en faire un titre de gloire » (*C.N.*, 10 janvier 1875).

58. *C.N.*, 17 janvier 1875, puis publiée rétrospectivement et *in extenso*, sans démenti de son auteur, dans *G.N.*, 19 juin 1875.

59. *G.N.*, 16 janvier 1875.

macaques berbères : « Plutôt que de voir cet hommage rendu au célèbre Tinctoris par une administration catholique, ces magots, qui osent se dire Nivellois, souhaiteraient que Tinctoris ne fût pas né à Nivelles ! Voilà leur attachement pour notre ville ! Voilà comment ils tiennent à sa prospérité et à sa grandeur ! »⁶⁰.

Comme on pouvait s'y attendre, *Le Courrier* ne baisse nullement pavillon. Il rétorque avec virulence : « Nous n'aurons garde de nous laisser entraîner sur le terrain où les hommes de la rue du Cura (NDLR : siège de *La Gazette*) nous convient. Ces gens-là sont des lâches qui ne sont même pas dignes de nos étrivières⁶¹. On ne discute d'ailleurs pas avec des hommes qui se font honneur d'être forts en gueule et de tarifer au poids de l'or la bave immonde qu'ils suent »⁶². Puis, reprenant son sang-froid, la feuille libérale change de ton : « Nous n'avons pas daigné répondre au torrent d'injures dont *La Gazette* nous avait jadis inondé à l'occasion de quelques modestes observations présentées dans nos colonnes. À des gros mots, aux épithètes les plus grossières, nous avons opposé le silence du dédain ; nous avons voulu laisser à nos adversaires les joies d'un triomphe facile plutôt que d'entreprendre une campagne contre une œuvre que l'on disait éminemment nivelloise, mais que l'on voulait faire tourner au profit de nos petits grands hommes »⁶³.

La Gazette n'en démord pas, et elle tape sur le clou, avec plus de vigueur encore⁶⁴ : « Le libéralisme nivellois aura au moins une gloire : il peut se flatter d'avoir surpassé les Jacobins⁶⁵ et tous les révolutionnaires, tous les anarchistes⁶⁶ de toutes les époques et

60. *Ibid.*

61. Une étrivière est, en équitation, une pièce de cuir reliant la selle à l'étrier.

62. *C.N.*, 31 janvier 1875.

63. *C.N.*, 28 mars 1875.

64. *G.N.*, 3 avril 1875.

65. Club politique radical créé au temps de la Révolution française, qui comptait notamment Robespierre en ses rangs.

66. Rappelons que les anarchistes, notamment sous l'influence de Proudhon et de Bakounine, voient en la révolution une œuvre de « purification » de la société. Traumatés par la Commune de Paris (1871), les conservateurs de tout poil percevoient ce courant comme une grave menace pour l'ordre public, qu'ils

de tous les pays, car nous n'en connaissons du moins aucun qui, par passion politique, ait été jusqu'à remuer ciel et terre dans l'espoir d'en arriver à dépouiller une ville de sa principale gloire locale (...). On sait jusqu'où va le parti pris chez ces gens-là (...). Ils savent, pour le besoin de leur polémique, forger des lettres qu'ils attribuent au Souverain Pontife ». Et l'hebdomadaire catholique de pousser la commission Braun dans le dos, pour qu'elle inflige « une verte réfutation aux allégations d'une feuille dont les principales armes sont le mensonge et l'injure »⁶⁷. Thomas Braun et ses amis n'en font rien dans l'immédiat. Ils seront amenés à se montrer plus tranchants par la suite.

La controverse enfle

Le 28 mars 1875, *Le Courrier de Nivelles* lance un pavé dans la mare⁶⁸. À nouveau, il nie formellement l'origine nivelloise de Tinctoris, qui serait d'ascendance flamande. Cette fois, il s'appuie, pour soutenir cette thèse, sur un article publié trois jours plus tôt dans *Le Guide musical*, périodique qui ferait état d'une découverte d'importance majeure. Celle-ci aurait été effectuée par l'archiviste Louis Galesloot⁶⁹, à l'occasion d'un dépouillement de la matricule de l'Université de Louvain : cette source remarquable⁷⁰ répertorie tous les étudiants inscrits dans la vénérable institution durant des siècles. Selon une mention de 1471 figurant dans ce précieux document, Tinctoris, étudiant à Louvain, aurait été un ressortissant de la Morinie, zone géographique

craignent de voir déstabilisé par des actions violentes de type terroriste. L'assimilation polémique des libéraux aux anarchistes n'est donc pas innocente : elle est puissamment évocatrice dans les milieux de notables catholiques.

67. *G.N.*, 3 avril 1875.

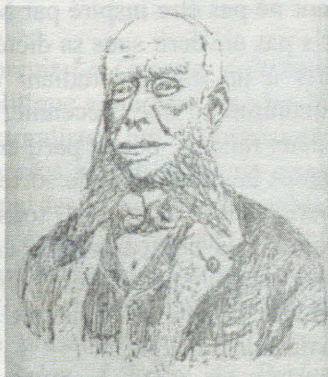
68. *C.N.*, 28 mars 1875.

69. Louis Guillaume Galesloot (Molenbeek-Saint-Jean, 1821 – Molenbeek-Saint-Jean, 1884) est chef de section aux Archives Générales du Royaume. Il est l'auteur d'inventaires, dont celui de la Cour féodale de Brabant, et de travaux historiques. Cfr. geneanet.org, sous la rubrique *Galesloot*.

70. Elle sera publiée ultérieurement par les soins de la Commission Royale d'Histoire : E. REUSENS, J. WILS et A. SCHILLINGS, *Matricule de l'Université de Louvain*, Bruxelles, 1903-1980, 8 vol.

couvrant une grande partie de l'actuelle Flandre occidentale et de l'ancienne Flandre maritime française. Il serait même né à Poperinge. De ce simple fait, il n'aurait donc pu être originaire de Nivelles, ville qui appartenait alors au diocèse de Liège. Dès le 8 mars 1875, E. Van der Straeten a communiqué la teneur de la découverte de son collègue au ministre de l'Intérieur. À partir de ce moment, il semble prendre parti pour la cause libérale dans l'affaire Tinctoris.

La commission Braun ne peut demeurer sans réaction. La polémique prend alors une tout autre dimension, ainsi que Jean Vandendries l'a fait judicieusement remarquer⁷¹ : « À quelques articulets acides succèdent de véritables placards dans les deux journaux nivellois ». La commission Braun adresse, en effet, un mémoire au rédacteur en chef du *Courrier*, aussitôt publié *in extenso* par *La Gazette*, sous la forme d'un supplément de deux pleines pages⁷². Elle mobilise tous les arguments scientifiques, ou réputés tels, susceptibles d'étayer les origines nivelloises de Tinctoris. Laissant éclater son indignation, elle change de ton et bascule, à son tour, dans une certaine forme d'agressivité. Voyons cela de plus près.



Portrait de Th. Braun, extrait de [Ch. ANCIAUX], 1860-1910.
Cinquante ans de vie nivelloise. Chronique du siècle écoulé par un enfant de Nivelles,
 Bruxelles, 1939, p. 112.

71. J. VANDENDRIES, *Nivelles...*, *op. cit.*, p. 199.

72. *G.N.*, supplément du 10 avril 1875, *C.N.*, 11 avril 1875.

En premier lieu, la commission s'en prend nommément au rédacteur en chef du *Courrier* : « À vous voir triompher si bruyamment, il y aurait lieu de s'étonner qu'un journal nivellois, appelé comme tel à défendre les intérêts de notre cité, apporte un si vif empressement à contester les plus honorables traditions locales et s'associe aux efforts tentés pour la dépouiller de ses gloires artistiques, avec autant d'ardeur que les bons citoyens ont coutume d'en montrer pour les revendiquer ». Bref, la feuille libérale est accusée de nier des évidences, d'attenter au prestige de la ville et de manquer complètement d'esprit civique.

Le réquisitoire de la commission se poursuit, en se portant au plan scientifique : de ce point de vue, *Le Courrier* serait pris en défaut sur toute la ligne. La feuille libérale ferait preuve d'une « rare légèreté (...) et d'une précipitation inouïe pour trancher les questions historiques les plus délicates ». Bien plus, elle se fierait aux documents « les moins certains », dans le seul but d'adresser « ses sommations aux organisateurs d'une œuvre qui n'ont jamais reçu, d'elle, que l'appui le plus équivoque ».

L'article du *Guide musical* est éreinté de la même manière : « Il est trop précis pour ne pas être inspiré par M. Van der Straeten lui-même (...), s'il n'a pas été écrit sous sa dictée ». L'assimilation du musicien Tinctoris à un ancien étudiant de l'Université de Louvain, qui le rajeunirait d'une décennie, serait totalement infondée, et ce pour deux raisons. D'une part, en effet, il existerait, à l'époque, de fréquentes homonymies, de sorte qu'il y aurait sans doute erreur sur la personne. D'autre part, tous les biographes de Tinctoris, en ce compris des contemporains éminents, désignent Nivelles comme sa ville natale. Quand bien même il n'en serait pas ainsi, tout indiquerait que la cité acclotée aurait été, tôt ou tard, le point d'ancrage du maître de musique.

La commission Braun conclut : « Nous nous sommes dévoués à une œuvre que nous espérons bien mener à bonne fin, malgré les difficultés et les obstacles de la dernière heure (...), parce que c'est une œuvre essentiellement patriotique et nivelloise,

appelée à contribuer à l'embellissement de notre ville ». Avec détermination, elle ajoute : « Il appartenait à un journal qui se dit l'organe des intérêts locaux de chercher à nous ravir cette gloire : vous nous trouvez résolu à la défendre et à la conserver ».

Le Courrier voit dans cette réfutation une nouvelle démonstration de « l'extrême légèreté » de la commission Braun, dont les membres se seraient lancés « dans une équipée qui menace de jeter le ridicule sur la ville (...) et de dégénérer en opéra bouffe »⁷³. De son côté, *La Gazette* ne peut rester sans réaction⁷⁴. Elle ne se contente pas de saluer le caractère « remarquable, complet et décisif » de la réfutation précitée. Bille en tête, elle attaque, une fois de plus, les libéraux et les intellectuels qui les soutiennent : « échafaudage d'allégations sans fondement », « déclarations passionnées », « poudre aux yeux », « élucubrations étranges », « assertions hasardeuses », « expédients honteux », tout y passe, dans une langue choisie, mais avec une plume trempée dans le vitriol. La feuille catholique engage la commission Braun à ne plus répliquer aux objections de ses contradicteurs : nulle autre cité que Nivelles n'a jamais revendiqué le titre de gloire d'avoir donné le jour à Tinctoris, ce qui suffirait à clore le débat scientifique.

La lutte, poursuit *La Gazette*, doit néanmoins se perpétuer dans le registre, politique cette fois, que les libéraux, mus par des arrière-pensées électoralistes, ont délibérément choisi. De son point de vue, les controverses scientifiques ne seraient qu'un rideau de fumée, derrière lequel les forces anticléricales dissimuleraient leur véritable dessein : ôter tout crédit à un jeune bourgmestre catholique, dont le prestige fait tache en Brabant wallon⁷⁵. Serait-ce là un pur fantasme ? Un chroniqueur local ne le pense pas, lorsqu'il relève : « Toute la presse libérale du pays (*La Chronique*, *La Gazette*, *L'Étoile Belge*, *L'Écho du Parlement*) fait écho au *Courrier de Nivelles* pour ridiculiser l'administration de

73. C.N., 11 avril 1875.

74. G.N., 1er mai 1875.

75. *Ibid.*

J. de Burllet et la commission Braun, qu'elle prétend dévouée à la fortune du cléricalisme »⁷⁶. Et pour cause : le scénario d'une visite de la famille royale à Nivelles, à l'occasion de l'inauguration de la statue de Tinctoris, est évoqué sous le manteau. Aussi *La Gazette* insinue-t-elle : « L'idée de la possibilité d'une visite de notre ville par le Roi, pendant qu'elle est administrée par des catholiques, trouble et exaspère certaine coterie dont les rancunes et les petites passions ont bien plus d'importance que la gloire et la prospérité de Nivelles ! »⁷⁷.

À quelques encablures de nouvelles élections communales, le bourgmestre de Burllet aurait-il l'intention – ou le culot, selon les points de vue – d'inviter Léopold II en personne, afin de monter en épingle un succès remporté, de haute lutte, par sa majorité ? Il n'existe nulle preuve formelle d'un tel dessein, mais ce dernier ne doit pas être exclu pour autant : le mayeur de Nivelles n'est pas à une audace près... Effectivement, une visite de la famille royale à Nivelles est prévue depuis un certain temps déjà, mais la date de cette manifestation n'est pas fixée. Il semble cependant peu probable que Léopold II ait pu envisager de se rendre dans le chef-



Buste de J. de Burllet (1844-1897), square G. Petit à Nivelles,
réalisé par Jacques de Lalaing en 1898-1899
(Photo : M.-A. Collet, mars 2017)

76. [Ch. ANCIAUX], *op. cit.*, p. 93.

77. *G.N.*, 1^{er} mai 1875.

lieu de l'arrondissement en des temps assez agités. Le souverain n'aime, en effet, ni les partis, ni les divisions qu'ils entretiennent dans l'opinion publique. De surcroît, il connaît son devoir : autant que possible, il lui faut se tenir au-dessus de la mêlée politique, quand bien même celle-ci serait locale⁷⁸. Il s'abstiendra donc de paraître devant la statue, controversée, de Tinctoris.

La bataille bat son plein

À un bon mois d'intervalle, avec quelques variantes, deux placards d'E. Van der Straeten, aux allures de mémoires scientifiques, rallument les brandons de la discorde⁷⁹. L'intéressé avance, une nouvelle fois, mais de manière beaucoup plus systématique, ses arguments en défaveur d'un lien entre Tinctoris et la ville de Nivelles : dans ce registre, on le verra, son argumentaire ne manque pas de pertinence sur certains points. S'en serait-il contenté, il aurait probablement ébranlé plus d'un lecteur acquis à la cause adverse. Toutefois, le musicologue et archiviste, imbu de sa science et au tempérament impétueux, ne supporte pas la contradiction. Aussi ne peut-il s'empêcher de formuler des commentaires acerbes envers la commission Braun et ceux qui l'appuient, confirmant ainsi son parti pris dans un contentieux devenu politique. Voyons d'abord ses considérations de type scientifique, avant d'examiner son positionnement dans la Cité.

Selon E. Van der Straeten, la commission Braun aurait construit « un château de cartes », qui ne résisterait pas à l'examen de cinq objections majeures :

- L'ancien biographe de Tinctoris, Jean Trithème, sur lequel les partisans d'une érection de la statue prennent appui, ne serait pas un auteur digne de foi, mais un polygraphe

78. J. STENGERS, *L'action du roi en Belgique depuis 1831. Pouvoir et influence*, Bruxelles, 1994, *passim*.

79. *C.N.*, 18 avril 1875 ; supplément à la *G.N.*, 29 mai 1875, publié au titre de droit de réponse. Ces placards sont complétés par deux longs articles de la même eau (*C.N.*, 13 et 20 juin 1875).

« irréfléchi, ignorant et versatile », qui colporterait des erreurs monstrueuses, répétées à l'envi durant des siècles par des copistes incompetents⁸⁰.

- Bien plus que les « élucubrations » d'auteurs anciens, la découverte de L. Galesloot, fondée sur la consultation d'une source de première main, la matricule de l'Université de Louvain, prouverait, à l'évidence, que Tinctoris n'est pas né à Nivelles.
- Pour donner le change, les promoteurs du mémorial incriminé concèdent, du bout des lèvres, que le célèbre maître de chapelle aurait, à tout le moins, vécu quelque temps dans la cité acloote. Or, l'intéressé n'a laissé aucune trace de parenté dans la ville : « Si le nom le plus infime, sonnait bien ou mal celui de Tinctoris, se révélait par hasard dans vos archives, toutes les cloches de Nivelles seraient impuissantes à rendre le tintamarre que provoquerait votre enthousiasme. Mais rien, rien, rien (...). C'est par des zéros que se chiffrent les membres de la famille de Tinctoris ».
- Tinctoris n'est pas né en 1434 ou 1435, mais vers 1446. Si l'intéressé a pu, en peu de temps, composer son œuvre – que les membres de la commission Braun n'auraient jamais eue en main – c'est parce que cette production n'est pas une somme monumentale, mais un ensemble d'opuscules, se réduisant chacun à un nombre limité de feuillets.
- Enfin, l'assertion selon laquelle Tinctoris serait revenu à Nivelles, au terme de sa vie, pour y finir son existence en qualité de chanoine de la collégiale, est d'une naïveté confondante. À l'époque, maintes prébendes canoniales

80. Il se confirme à présent que l'abbé bénédictin allemand Johannes Trithemius, né à Tritthenheim en 1462, décédé en 1516, est un personnage assez étrange : chroniqueur, auteur d'ouvrages de théologie, de piété et d'histoire, il se passionne aussi pour l'astrologie, la magie et les sciences occultes. Voir K. ARNOLD, *Johannes Trithemius (1462-1516)*, Wurtzbourg, 1971 ; N.-L. BRANN, *The Abbot Trithemius (1462-1516). The Renaissance of Monastic Humanism*, Leyde, 1981.

étaient attribuées à des personnes vivant très loin du lieu qui leur conférait un bénéfice, sans être assignées à la moindre obligation de résidence. Bien plus, Tinctoris aurait-il quitté Naples, où il brillait, pour jouir à Nivelles d'un revenu, probablement modeste qu'il pouvait percevoir à distance, « comme un propriétaire qui enverrait annuellement sa quittance à des locataires éloignés ? ».

Si certaines objections d'E. Van der Straeten semblent, aujourd'hui, à tout le moins fondées, le discours de l'intéressé s'assortit de considérations méprisantes envers la commission Braun, considérée de très haut par un expert imbu de son statut. : « arguties », « étourderie sans pareille », « ridicule équipée (...) engageant rudement la responsabilité de la ville vis-à-vis de l'inflexible histoire », multiplication de considérations « bourrées de mots, mais vides d'idées (...), inventées pour les besoins de la cause ». Bref, la commission ferait flèche de tout bois, afin de donner consistance à une chimère « aux yeux des bons Nivellois », véritables dindons de la farce. On tombe là dans le procès d'intention à l'égard de citoyens, certes pour la plupart de conviction catholique, mais qui, initialement, n'entendaient nullement transformer un projet de statue en étendard politique.

Littéralement démonté à la suite d'un refus persistant, dans le chef de *La Gazette*, de publier un droit de réponse, E. Van der Straeten conclut sa saillie en des termes polémiques et politiquement orientés : « Vous voyez avec quelle extrême étourderie mes contradicteurs se sont jetés, tête baissée, dans un abîme d'erreurs et de contre-vérités (...). Vous adoptez votre prébendaire⁸¹ non résident, vous vous octroyez le droit de le ranger, malgré tout, au nombre des enfants de Nivelles. Fort Bien ! Mais à ce compte, toutes les villes et toutes les communes, qui ont eu des prébendaires que j'appellerais financiers, peuvent s'attribuer également ces pensionnaires de la caisse ecclésiastique, et alors vous voyez d'ici l'avalanche de statues qui vont inonder toutes ces

81. Le terme français exact est prébendier, et non prébendaire.

cités (...). Le Trésor belge, à coup sûr, ne suffira pas à subsidier tous ces monuments à élever, et il faudra créer, de toute nécessité, une administration à part pour régler les soins des innombrables demandes partant des quatre coins du pays (...). Mais, par bonheur, il existe, de toute éternité, une autre statue, celle-là non légendaire, mais debout (...): la vérité, affranchie de tout esprit de coterie (...), mais plus solide et plus durable que votre injustifiable et inqualifiable monument commémoratif ».

La charge est, à la fois, argumentée, cinglante et écrite dans un style étincelant, prisé par les polémistes du 19^e siècle. *Le Courrier* se fait plus mordant encore. Dans ses colonnes, un rédacteur, signant du pseudonyme de Priscus, feint d'adresser une supplique au ministre de l'Intérieur. Il prie celui-ci de lui accorder des subsides afin d'ériger « dix, quinze, vingt statues » sur les différentes places de Nivelles, représentant J. de Burlet et consorts. Il conclut ironiquement: « J'aurais du moins le mérite de renouveler la coutume des empereurs romains: élever aux grands hommes des statues de leur vivant »⁸².

Sous l'effet de ces assauts, les catholiques nivellois semblent accuser le coup. Vont-ils riposter? Dans un premier temps, ils optent pour le silence: la diatribe d'E. Van der Straeten aurait été, disent-ils, réfutée d'avance par la commission Braun⁸³. Dans un second temps, *La Gazette* se ressaisit⁸⁴. Elle ne se contente pas de mettre en cause le caractère scientifique du mémoire d'E. Van der Straeten, mais elle contre-attaque en épinglant les contradictions – ou les versions successives – du musicologue-archiviste libéral. En d'autres termes, ce dernier serait, les Nivellois l'auraient compris, « un des scribes du Courrier, assaillant atrabilaire » de la commission Braun, versant dans « le roman » et dans « d'étranges élucubrations ». Il aurait surtout le front de soutenir, entre le 14 janvier et le 8 mars 1875, le tout et son contraire, à la manière d'une toupie: un jour, il déclare que l'origine nivelloise de

82. *C.N.*, 9 mai 1875.

83. *G.N.*, 29 mai 1875.

84. *G.N.*, 5 juin 1875.

Tinctoris n'est pas mise en doute ; quelques semaines plus tard, avec le même aplomb, il soutient la thèse contraire. Comment expliquer, sinon par « la passion anti-monumentale » qu'un scientifique, ou du moins un individu réputé tel, « émette les avis les plus opposés sur les mêmes sujets », au point d'incarner « un défi au sens commun » ?

La feuille catholique a, croit-elle, trouvé la parade. Dès lors, elle ne cesse de porter le fer dans la plaie, en assénant les mêmes affirmations. Elle se gausse en permanence d'un « génie transcendant qui renverse, d'un trait de plume, le témoignage de quatre siècles ». Que le sieur Van der Straeten, écrit-elle, soit conséquent : qu'il assume ses positions prudentes antérieures, ou alors qu'il reconnaisse, *urbi et orbi*, ses « contorsions », témoignant d'une appartenance, désormais avérée, à « cette hargneuse coterie ultra-libérale (...), qui n'a de cesse de déployer, pour les besoins de la cause, son zèle pour la cause anti-monumentale »⁸⁵. Les coups pleuvent : morgue, légèreté, inconséquence, tout y passe. S'ensuit une conclusion implacable : « Désormais, nous laisserons divaguer à l'aise l'auxiliaire des ennemis de notre administration communale (...), dont la honteuse campagne n'est qu'un nouvel exemple de l'égarement où peuvent pousser les mauvaises pulsions qui dirigent leur parti »⁸⁶.

Décidé à clore une controverse aussi brutale que stérile, Thomas Braun sort de son silence, dans une lettre du 16 juin 1875 au rédacteur du *Courrier*, aussitôt publiée par *La Gazette*⁸⁷ : rappelant les propos contradictoires d'E. Van der Straeten, il conclut que « la dissertation historico-musico-politique » de l'intéressé est « trop passionnée pour rester véridique et trop peu courtoise pour qu'on songe à la discuter ».

Si les protagonistes en restent là, c'est que les jeux semblent faits à l'échelon supérieur, sous l'égide d'un gouvernement

85. *Ibid.*

86. *G.N.*, 19 juin 1875.

87. *Ibid.* et *C.N.*, 27 juin 1875.



Buste en plâtre du Ministre d'État, Charles Delcour (1811-1889),
réalisé en 1873, par G. Geefs, et conservé au Musée royal
des Beaux-Arts de Bruxelles, Inv. 3109
(<http://urlz.fr/4YDI>)

catholique, mais relativement modéré. Le 5 juin 1875, le ministre de l'Intérieur, Ch. Delcour, apporte l'eau au moulin de la commission Braun. Au collège des bourgmestre et échevins de Nivelles, il écrit alors⁸⁸ : « Il y a à se demander s'il faut avoir égard à l'espèce de fin de non-recevoir qu'on oppose à la ville de Nivelles. On conteste, en effet, que Tinctoris y soit né, comme on l'a cru jusqu'ici, mais il me semble que ce n'est pas là une objection qui doit faire écarter le projet. En admettant, en effet, que Tinctoris ne soit pas né à Nivelles, il est néanmoins bien démontré qu'il est Belge d'origine et qu'il se rattache à la ville de Nivelles par des liens étroits dont celle-ci est en droit de se prévaloir pour honorer sa mémoire. Il est avéré, en effet, que Tinctoris a été chanoine de la collégiale de Nivelles, où il a résidé dans les dernières années de sa vie et où, probablement, il est mort ». Et le ministre de conclure : « Ces circonstances suffisent, ce me semble, pour légitimer l'intervention de l'administration

88. Publication rétrospective dans *G.N.*, 7 août 1875.

communale de Nivelles, d'autant plus que si elle était récusée, Tinctoris, qui est certes une de nos gloires nationales les mieux établies, courrait grand risque de n'avoir jamais de monument pour le signaler à la fois à l'admiration et à l'émulation de ses concitoyens ».

Quoi que l'on puisse penser, sur le fond, de l'avis du ministre, le débat est clos en haut lieu. Il n'empêche que les deux conseillers libéraux Dubois et Lagasse tentent un dernier baroud d'honneur, lors de la séance du conseil communal du 2 août 1875⁸⁹. C'est alors que le bourgmestre de Burllet propose d'édifier la statue de Tinctoris à la place Bléval, « au cas où les tractations avec le gouvernement aboutiraient à un résultat favorable de telle manière que, dès ces tractations terminées, L. Samain puisse achever son œuvre et la ville hâter son érection ». Les deux représentants de l'opposition demandent un ajournement de la décision jusqu'à la clôture des négociations avec les autorités supérieures sur le financement de l'opération, soupçonnant la majorité de vouloir organiser, en grande pompe, une inauguration solennelle à la veille d'un scrutin communal, par pur électoralisme. Ils déclarent, en effet : « Votre but est d'assurer votre réélection. Si vous voulez faire de la réclame électorale (...), faites-la avec votre argent ». La majorité s'en tient à la position du bourgmestre : « Les négociations pour arriver à l'exécution de ce projet sont très avancées (...), et il est urgent de choisir l'emplacement éventuel de la statue ». Ce que cherche l'opposition, assène le premier échevin Joseph Carly, c'est « empêcher notre ville de posséder une grande œuvre d'art dans un but électoral ». Lors du vote, la motion d'ajournement est repoussée et la proposition du collège adoptée, par sept voix contre deux. Amer, *Le Courrier* écrit : « Tout sera bientôt consommé (...). Nivelles a son grand homme de par la volonté des petits qui siègent à l'hôtel de ville »⁹⁰.

La statue de Tinctoris sera donc érigée à la place Bléval. Il reste à finaliser les négociations sur le financement de l'opération.

89. *G.N.*, 7 août 1875, et *C.N.*, 8 août 1875.

90. *C.N.*, 8 août 1875.

C'est loin d'être une mince affaire : en raison des polémiques, des donateurs potentiels se dérobaient. Dès lors, note un chroniqueur local, « il faut liarder⁹¹, et c'est le monument qui en pâtit : on ravit à Tinctoris la sainte Cécile qui lui avait été assignée pour compagne et il reste seul avec son livre »⁹².

Quoi qu'il en soit, l'opposition libérale n'en démord pas : selon elle, la majorité catholique « veut battre le rappel du corps électoral sur le bronze du moine du 15^e siècle dont on n'a jamais pu trouver la trace dans nos archives ». Cette majorité n'est à même que de « pouvoir à peine réunir une somme de moitié suffisante pour couvrir la dépense du monument »⁹³. Un mois plus tard, *La Gazette de Nivelles* s'empresse de lui infliger un démenti formel, en publiant deux lettres⁹⁴. Dans la première, J. de Burlet révèle que la somme de 20.100 francs a été réunie : soit un subside de 9.000 francs de l'État, une subvention provinciale⁹⁵ de 1.600 francs, un crédit de 2.000 francs alloué par la ville, auxquels s'ajoutent 7.500 francs provenant de souscriptions, du produit de fêtes et de la somme mise à la disposition de l'administration communale par la commission Braun. Dans la seconde missive, le statuaire Louis Samain déclare pouvoir « compter sur le concours généreux de personnes s'intéressant au succès de son œuvre et sur diverses souscriptions à réunir encore ». Il s'engage personnellement à

91. En parler populaire : lésiner ou tenter de réduire au minimum le prix d'un bien.

92. [Ch. ANCIAUX], *op. cit.*, p. 93.

93. *C.N.*, 8 août 1875 et *G.N.*, 14 août 1875 (droit de réponse du conseiller communal J. Dubois).

94. *G.N.*, 25 septembre 1875.

95. Il ne faut pas perdre de vue – ironie de l'histoire – que la députation permanente de la province de Brabant est, durant toute la période considérée ici, formée exclusivement de libéraux, qui y détiennent la majorité absolue. Cf. V. FÉAUX, *Histoire politique du Brabant wallon. Du duché de Brabant à l'éclosion démocratique (1919)*, Louvain-la-Neuve, 2014, p. 309.



Menu du banquet de la Jeune Garde libérale illustré
par une caricature de J. de Burllet, 13 novembre 1892,
extrait de G. LECOQ, *Mémoire en Images, Nivelles*, Stroud, 2003, p. 42.

mettre sur la table, « à ses risques et périls », les 4.900 francs manquants. Les libéraux n'en continuent pas moins de fustiger « la réclame électorale que Pantalón⁹⁶ et consorts espèrent se tailler aux dépens du moine de Poperinge »⁹⁷.

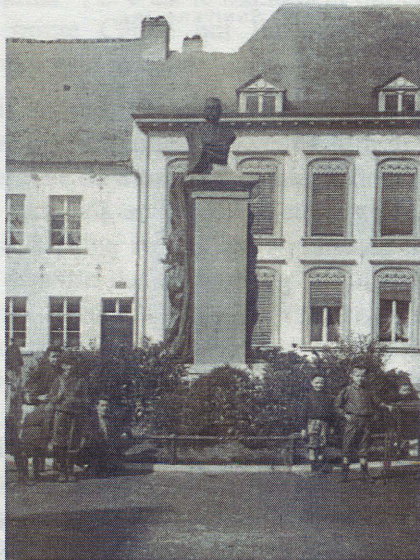
L'inauguration

L. Samain fait savoir que son œuvre sera achevée pour le 15 octobre 1875. Le collège des bourgmestre et échevins, qui vise la reconduction de sa majorité, saisit la balle au bond : il annonce que

96. Sobriquet ironique (*spot* en patois nivellois) donné par les libéraux à J. de Burllet. Selon la tradition orale, ce dernier, pudibond, aurait été choqué par la tenue légère d'une écuyère de cirque et aurait prié celle-ci d'enfiler un pantalon. Cfr. J. VANDENDRIES, *Si Nivelles m'était conté... ou l'histoire des fils de Djan-Djan à travers mille et un « spots »*, Nivelles, 1990, p.232-234.

97. C.N., 19 septembre 1875.

Nivelles - Le Monument De Burlet.



Ancienne carte postale du monument J. de Burlet,
square Gabrielle Petit, Nivelles

(Imprimerie De Vos, Hussein et Cie, Gand,

Musée communal de Nivelles, CP 12.1.9)

la statue de Tinctoris sera inaugurée le troisième dimanche d'octobre, à l'occasion de la kermesse. On sera alors à neuf jours du scrutin communal du 26 octobre 1875 : le choix du moment n'est, manifestement, pas laissé au hasard. Il l'est d'autant moins que le collège fait part d'une autre nouvelle : en l'absence du roi, la cérémonie sera rehaussée de la présence de membres du gouvernement et d'éminents représentants de la province. Il ne faut, dès lors, pas s'étonner que la majorité nivelloise accueille de telles informations « avec une visible satisfaction », alors que l'opposition « garde un silence glacial »⁹⁸.

98. *G.N.*, 9 octobre 1875.

Le 16 octobre 1875, la statue de Tinctoris est hissée sur son socle : elle fait face à l'hôtel de ville – dont les catholiques, extrêmement attentifs à la symbolique, ne manquent pas de rappeler le passé de palais abbatial – et à la collégiale Sainte-Gertrude, dont le clocher domine le centre de la ville. La veille de l'inauguration, les services communaux sont mobilisés, afin que les préparatifs battent leur plein. De manière solennelle, une grande fête est promise aux citoyens, avec la participation de sociétés musicales de Nivelles, Gosselies, Frameries et Ixelles⁹⁹.

En réalité, la journée du 17 octobre 1875 est, outre une commémoration locale, une véritable démonstration de force de la majorité catholique, omniprésente. Celle-ci gère l'occupation du temps et de l'espace à sa guise. Elle procède d'une manière que les Nivellois jugent, selon toute vraisemblance, avec des yeux différents, selon leurs opinions : les uns y voient, sans doute, une victoire symbolique, annonciatrice d'un prochain triomphe électoral ; les autres croient probablement y déceler une manifestation d'arrogance, sinon une provocation. *La Gazette de Nivelles*¹⁰⁰ est alors le seul organe local, et pour cause, à donner un aperçu complet de la débauche de moyens dont l'administration communale fait usage.

La fête commence par l'accueil des sociétés musicales et des harmonies invitées. En cortège, celles-ci descendent de la gare de l'Est vers la Grand-Place, pour se voir offrir une réception au Waux-Hall, principale salle de spectacle de la ville. Peu après, des équipages à cheval emmènent le collège des bourgmestre et échevins, accompagné de trois parlementaires catholiques de l'arrondissement : le sénateur Léon de Robiano, ainsi que les députés Charles Snoy et Léon t'Serstevens. Tous vont accueillir, à la même station de chemins de fer, d'éminentes personnalités, en grande majorité catholiques. Parmi elles, on compte le ministre de l'Intérieur, Charles Delcour, et le ministre des Travaux publics, Auguste Beernaert. Encadrés de gendarmes à pied et à cheval, ces

99. *G.N.*, 15 octobre 1875.

100. *G.N.*, 21 octobre 1875.

officiels gagnent processionnellement l'hôtel de ville, où les membres du conseil communal et de la commission Braun leur sont présentés.

Dès la fin de la matinée, une foule nombreuse converge vers la Grand-Place. L'inauguration de la statue de Tinctoris est précédée de deux discours. Le premier, tenu par Thomas Braun, inclut un hommage appuyé à l'administration communale, « qui n'a pas cessé un instant de se montrer favorable à notre projet (...) : c'est à elle que nous devons, en grande partie, cet heureux résultat ». La seconde allocution, des œuvres de J. de Burlet, ne témoigne – est-ce besoin ? – d'aucun triomphalisme : elle se borne à exprimer une vive gratitude aux porteurs du projet.

La statue est dévoilée. Le ministre Delcour s'exprime à son tour, non sans évoquer au passage sa version personnelle – et très catholique – des controverses relatives aux origines de Tinctoris. Il remet au statuaire L. Samain la croix de chevalier de l'Ordre de Léopold. S'ensuivent une visite de la collégiale Sainte-Gertrude, avec descente de la châsse, une fête musicale, un banquet avec toasts à l'hôtel de ville, puis un feu d'artifice. Officiant comme un maître de cérémonie, J. de Burlet semble avoir effectué un parcours sans faute¹⁰¹. Est-ce le cas ? Dans l'arrondissement de Nivelles, où les catholiques et les libéraux se tiennent au coude à coude, la réponse à pareille question n'est jamais simple, ainsi qu'on va le voir.

Débordant d'enthousiasme, *La Gazette de Nivelles* décrit l'œuvre de L. Samain en termes dithyrambiques : « Tinctoris est représenté au moment où, ayant conçu jusque dans ses moindres détails le plan de la législation du contrepoint, il va rédiger les admirables pandectes qui ont élevé si haut sa gloire. Le génie illumine son front serein et méditatif. Les feuillets qu'il tient d'une

101. « La « bataille de Tinctoris » était gagnée ! (...). Ce fut, comme souvent, Jules de Burlet qui tint, dans cette question, le rôle prépondérant, avec Thomas Braun ». Cfr. R. HORBACH *Un bourgmestre oublié : Jean-Joseph Carly (1824-1901)*, dans *Annales de la Société royale d'Archéologie, d'Histoire et de Folklore de Nivelles et du Brabant wallon*, t. 30-31, 2010, p. 280.

main, et la plume qui s'allonge dans l'autre, complètent cette expression si remarquable du visage. L'attitude est noble, la statue est drapée avec un art très remarquable »¹⁰². En fait, ainsi qu'on le relèvera, la postérité sera nettement moins admirative à l'égard du mémorial.

Comment les libéraux réagissent-ils ? Selon un chroniqueur local, ils sont furieux : la gendarmerie a dû même protéger la statue durant la nuit précédant l'inauguration, afin que « l'on ne puisse lui faire un mauvais parti »¹⁰³. Selon un autre auteur, un incident a failli gâcher le banquet du 17 octobre : « Une main aussi peu innocente que si peu catholique (puisque libérale) » a coupé la canalisation de gaz qui éclairait la salle : il a fallu recourir à des lampes et à des chandelles, recueillies dans le voisinage¹⁰⁴.

Pour sa part, *Le Courrier de Nivelles* ne cache pas son dépit¹⁰⁵ : « Nous avons reçu outrage pour notre audace. Tout est consommé. Nivelles, qui avait une grande mémoire à honorer, un homme illustre à rappeler à la postérité ; Nivelles, qui aurait été si fière de montrer à l'étranger les traits du savant, de l'ardent philanthrope qu'elle a vu naître, notre pauvre petite ville, enfin, qui eût mis tout son orgueil, toute sa joie, tout son bonheur à graver sur le bronze du baron Seutin sa reconnaissance avec ses pieux souvenirs, a, de par la volonté de nos édiles, son moine du XV^e siècle, Jean Tinctoris. La passion, la rancune, la haine l'ont emporté ! Les sots triomphent brutalement ».

Le 23 octobre, *La Gazette* fait état d'une nouvelle polémique. Invité à l'inauguration de la statue, comme tous les parlementaires de l'arrondissement, le député libéral Adolphe Le Hardÿ de Beaulieu¹⁰⁶ s'est abstenu de paraître. Par voie de presse, il a fait savoir qu'il n'entendait pas avaliser « un gaspillage », « un

102. *Ibid.*

103. [Ch. ANCIAUX], *op. cit.*, p. 94.

104. J. VANDENDRIES, *Nivelles...*, *op. cit.*, p. 207.

105. *C.N.*, 21 octobre 1875.

106. Sur son action politique, voir V. FÉAUX, *op. cit.*, p.124-126, 159-161 et 170-171.

emploi malhonnête et illégal des deniers publics », ainsi qu'une « manœuvre électorale »¹⁰⁷. S'estimant outragé, le collègue des bourgmestre et échevins réplique de manière cinglante, quelques jours plus tard. Tout d'abord, il épingle des contradictions, dans le chef des libéraux : certains de leurs mandataires locaux et provinciaux ont accepté de subventionner un projet que le député dénonce vertement. Ensuite, les édiles catholiques rappellent au parlementaire de Wavre sa présence à Nivelles en 1863, deux jours avant des élections communales, à des fêtes d'inauguration organisées par ses amis politiques. Enfin, poursuivent-ils, ce n'est pas un hasard si « des attaques violentes et injustes sont publiées contre l'administration actuelle, à la veille de nos luttes locales » : M. Le Hardÿ de Beaulieu n'agirait pas comme le représentant des intérêts de l'arrondissement, mais comme « l'auxiliaire d'une coterie aux abois ». Pour son propre compte, *La Gazette* renchérit *illico* : ne faut-il pas que l'opposition mesure « les fortes racines dans la confiance et dans le cœur de la population nivelloise » dont bénéficie la majorité en place, pour qu'elle ait ainsi recours à son « état-major » et se serve « de toutes les armes imaginables »¹⁰⁸ ?

En l'occurrence, l'instrumentalisation de la statue si controversée à des fins électorales par les catholiques ne fait aucun doute. La veille du scrutin communal, *La Gazette* publie ainsi un supplément, intitulé *Tinctoris à ses concitoyens*¹⁰⁹. Mis en scène, le maître de musique assure les Aclots que leur mayer a « un air franc et dégagé » qui lui a plu. Il les invite à accorder leurs suffrages à « un honnête homme (...), de bonne vie et mœurs », qui puisse constituer un exemple pour eux-mêmes et pour les familles. Il les dissuade de faire confiance à ceux qui, en se revendiquant de la liberté sans respecter celle d'autrui, « consacrent le droit du plus fort ». Au soir du 26 octobre 1875, la majorité catholique demeure inébranlable, avec huit sièges sur onze au conseil communal.

107. *C.N.*, 16 octobre 1875.

108. *G.N.*, 23 octobre 1875.

109. *G.N.*, 25 octobre 1875.

Deux mots sur les suites de la controverse

J. de Burlet ne pardonne pas à E. Van der Straeten le rôle que ce dernier a joué dans les controverses sur les origines nivelloises de Tinctoris. Par la rumeur publique, selon ses dires, il apprend qu'une feuille d'un registre, qui établirait l'origine nivelloise de Tinctoris, a été arrachée, aux Archives Générales du Royaume. Or, il appert qu'Edmond Van der Straeten a compulsé ce même registre pour ses propres travaux. Il est, dès lors, soupçonné d'avoir lacéré et soustrait frauduleusement une pièce d'archives, afin d'éviter une réfutation du mémoire qu'il avait ramené d'Italie¹¹⁰. Convaincu de l'existence du délit, le bourgmestre de Nivelles presse le ministre de l'Intérieur de faire ouvrir une enquête¹¹¹, décision que M. Delcour prend peu après. Le conseil communal de Nivelles est informé de cette « grave affaire », lors de sa séance du 28 février 1876¹¹².

Le rapport que l'archiviste général du Royaume, Louis-Prospér Gachard¹¹³, établit laisse entendre que les soupçons pesant sur E. Van der Straeten pourraient être fondés¹¹⁴. Le Parquet en est avisé. Le musicologue et archiviste est alors poursuivi devant le tribunal correctionnel de Bruxelles, sous la prévention de lacération et de soustraction frauduleuse d'archives. Il est cependant acquitté, faute d'éléments de preuve suffisants¹¹⁵. Les libéraux nivellois en concluent que la Justice a désavoué

110. [Ch. ANCIAUX], *op. cit.*, p. 94.

111. Droit de réponse de J. de Burlet à l'éditeur du *C.N.*, 19 mai 1877.

112. *G.N.*, 1^{er} mars 1876.

113. Sur son œuvre, cfr. E. AERTS, L. DE MECHELEER et R. WELLENS, *L'âge de Gachard. L'archivistique et l'historiographie en Belgique (1830-1885)*, dans I. COTTA et R. MANNO TOLU (s. dir.), *Archivi e storia nell'Europa del XIX secolo: alle radici dell'identità culturale europea. Atti del convegno internazionale di studi nei 150 anni dall'istituzione dell'Archivio Centrale, poi Archivio di Stato di Firenze, Firenze, 4-7 dicembre 2002*, Florence, 2006, p. 571-599.

114. Publié in extenso : *C.N.*, 19 mai 1877.

115. [Ch. ANCIAUX], *op. cit.*, p. 94-95 ; J. VANDENDRIES, *Nivelles...*, *op. cit.*, p. 207.

J. de Burlet¹¹⁶. Néanmoins, ce dernier contraint *Le Courrier* à publier le rapport de Gachard, ce qui clôt la polémique.

Un croque-mitaine ou un vigile communal ?

La statue de Tinctoris est inscrite dans le paysage nivellois. Le jeune poète et futur mandataire socialiste Charles Gheude¹¹⁷ lui prête l'aspect d'une figure familière, mais sombre, comme s'il s'agissait d'un exilé flamand transplanté en terre aclote¹¹⁸ :

*Devant le palais où siégeait Thémis
Et sur un carré de place où croît l'herbe,
Sur son piédestal on voit Tinctoris
Se dresser géant, auguste et superbe !*

*Sa robe rigide est en bronze vert ;
Serrée en ses doigts, il tient une plume,
Et sur sa poitrine un livre entr'ouvert,
Qu'il semble porter avec amertume.
Sur son grand béret, parfois, un moineau
Vient poser, joyeux, ses pattes si frêles
Puis, sous les rayons du soleil, l'oiseau
Se met gentiment à lisser ses ailes.*

*Et le paysan – sans songer à mal –
S'en vient attacher son âne au grillage,
Tandis que Tinctor, sur son piédestal,
Semble méditer, baissant le visage.*

116. C.N., 12 mai 1877.

117. Né à Nivelles en 1871 et décédé à Uccle en 1956. Président de la Fédération internationale des avocats et ami de Jules Destrée, l'intéressé militera au sein du Parti ouvrier belge, pour le compte duquel il sera conseiller communal, conseiller provincial, puis député permanent de la province de Brabant (1907-1940), soucieux de développer un réseau d'institutions scolaires et de promouvoir l'éducation populaire. Poète et dramaturge, il sera, de 1913 à 1956, le rédacteur en chef de l'hebdomadaire socialiste nivellois *Jean Prolo*. Cfr. P. DELFORGE, notice *Gheude, Charles*, dans P. DELFORGE, Ph. DESTATTE et M. LIBON (s. dir.), *Encyclopédie du Mouvement wallon*, t. 2, Charleroi, 2001, p. 715 ; *Ces écrivains qui ont aimé, honoré et raconté Nivelles*, Nivelles, 2011, p. 34-35.

118. Ch. GHEUDE, *Tinctoris*, dans *Croquis aclots*, Nivelles, 1892, IX.

*Et peut-être alors qu'avec désespoir
Sa pensée, au loin, rêveuse, distingue
Le vieux bourg flamand qu'il voudrait
revoir :*
Le moine géant songe à Poperinghe¹¹⁹ !

Les habitants de Nivelles surnomment Tinctoris « l'homme au capuchon ». Il est vrai que la statue de l'intéressé est d'apparence peu engageante. Aussi joue-t-elle, dans l'imaginaire local, « un rôle de croque-mitaine » : « Tinctoris est, en quelque sorte, un personnage qui fait peur, dont on menace les enfants pour les effrayer et les faire obéir », rapportent Isabelle Parmentier et Jean-Marie Pierret¹²⁰. Aux petits récalcitrants, on dit en substance, en dialecte aclot : « Si tu n'es pas sage, Tinctoris va t'inscrire sur son calepin ».



L'avers de la médaille de J. Tinctoris,
gravée en 1971, par le médailleur nivellois G. Aglane,
et représentant le buste de Tinctoris avec son nom
(Musée communal de Nivelles, diam. : 7,06 cm, NUM. 045)

119. Ville de Flandre occidentale dont, selon certains auteurs anticléricaux, Tinctoris serait issu.

120. I. PARMENTIER et J.-M. PIERRET, *op. cit.*, p. 516, n. 102.

Si le maître de musique pâtit d'une représentation répulsive, la permanence et le positionnement de sa statue, de même que son immobilité, lui confèrent aussi un rôle de vigile, témoin des bassesses des puissants de la cité. C'est ce que suggère, en tout cas, l'écrivain dialectal Franz Dewandelaer¹²¹, dans un poème intitulé *Tinctoris*, publié dans son recueil *Bouquet-tout-fait*¹²², dont une revue locale a donné la traduction française suivante¹²³ :

*Long comme un cueilleur de pommes, aussi noir que la poix,
Avec son visage caché par le bord de sa capuche
Il est là, toujours là, comme un remord qui vous harcèle,
Prêt à noter dans son livre la canaillerie qu'il voit*

De sa place, on sait bien voir, dans l'Hôtel de ville qui se cache,

Le maieur et les échevins qui marchandent fèves contre petits pois...

Les bavards qui ont le tranchant de la langue comme un rasoir...

Ceux qui complimentent pour ne pas qu'on les renverse...

*Lui fait semblant de rien, toujours droit, toujours fier
Il ne dit rien quand un ivrogne s'appuie sur sa grille de fer
Ou quand les chiens du quartier viennent lever la patte contre elle*

*Et je me dis bien souvent quand je vois passer ceux
Qui soignent leurs petits liards plus que les vôtres et les miens :*

« Ce sont eux qui font le mal, et c'est lui qui est au pilori »

121. Né à Nivelles en 1909 et décédé à Bruges en 1952. Sur cet écrivain et sur son œuvre, voir M. PIRON, *Franz Dewandelaer et son œuvre : in memoriam*, dans *La Vie wallonne*, t. 27, 1953, p. 118-190 ; M. PIRON, *Anthologie de la littérature dialectale de Wallonie : poètes et prosateurs*, Liège, 1979, p. 520-541 ; Y. DEWANDELAER et al., *L'œuvre poétique wallonne de Franz Dewandelaer (1909-1952)*, Liège, 2003.

122. Nivelles, 1933.

123. *Rif tout dju*, t. 57, 2001, n° 495, p. 59.



Réplique de la statue de Tinctoris, détruite
 lors du bombardement de mai 1940 à Nivelles
 (Photo : M.-A. Collet, mars 2017)

Après la destruction du 14 mai 1940 et la reconstruction du quartier de la Grand-Place, personne ne semble avoir demandé la restauration de la statue. La base du socle de cette dernière se trouverait actuellement dans le sous-sol, au milieu d'un rond-point, situé en face du Waux-Hall. Une réplique de l'œuvre de L. Samain est placée sur le 1^{er} palier de l'escalier allant vers la salle du collège communal de l'hôtel de ville de Nivelles¹²⁴, mais qui encore, dans la cité, se souvient de Tinctoris ?

Conclusion

En un temps de forte polarisation idéologique, l'aménagement de l'espace urbain ne laisse ni les catholiques, ni les libéraux indifférents. Il peut même donner matière à une lutte

124. M. DAEM, *op. cit.*, p. 3.

de pouvoir à caractère hautement symbolique : ainsi, un monument, selon le site où il est érigé ou la figure dont il célèbre la mémoire, peut manifester dans la pierre la puissance des uns et la minorisation des autres.

En pareille matière, plus le débat est localement circonscrit, et plus les passions risquent de se déchaîner, donnant à la controverse un tour émotionnel. L'épisode qu'est « la bagarre de Tinctoris » permet, dès lors, de vérifier ce constat lucide d'Auguste Mélot : « Plus le pouvoir vient d'en haut, plus il y a de chances que les questions soient envisagées de manière large et avec modération ; plus on laisse la solution des problèmes d'intérêt général à des autorités locales, plus il est à craindre que s'introduise l'esprit de coterie »¹²⁵. Pouvait-il en être autrement à Nivelles, ville profondément divisée aux plans politique et idéologique pendant une bonne partie du 19^e siècle ?

Paul WYNANTS
professeur ordinaire à l'UNamur
adresse de contact :
paul.wynants@unamur.be

NDLR : nous remercions vivement Stéphanie Vanosbeeck et Fabien Pêcheur, du Musée communal de Nivelles, pour l'aide apportée dans la recherche d'illustrations.

125. A. MÉLOT, *L'enseignement en Belgique depuis 1830*, dans *Histoire de la Belgique contemporaine*, t. 3, Bruxelles, 1930, p. 45.